

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 5 mai 2022

*_*_*_*_*_*_*_*

Le 5 mai 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier LABOUESSE, Maire.

PRESENTS : Olivier LABOUESSE, Isabelle RICHARD, Olivier GARCEZ, Christophe VEYSSET, Pascal CHABOT, Guy FABRE, Armando GOMES, Damien GRANGER, Daniel LAMARQUE, Nelly MAUME

Excusé(s) : Sylvie COUDERT, Katie BISMARA, Serge BOUSSANGE, Georges FLACHON

Pouvoir(s) : Sylvie COUDERT donne pouvoir à Olivier LABOUESSE
Katie BISMARA donne pouvoir à Olivier GARCEZ
Georges FLACHON donne pouvoir à Pascal CHABOT
Serge BOUSSANGE donne pouvoir à Isabelle RICHARD

Absent(s) : Elisabeth BIONDI

Monsieur Guy FABRE a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal a été approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- Décision sur le projet éolien
- Sortie scolaire

● **DEL20220505_023 visée par la Sous-préfecture le 17/05/2022**

Lancement d'études « terrain » préalables à un projet éolien sur Saint-Angel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Rural ;

Considérant la politique de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables en France ;

Considérant l'intérêt porté par la commune de Saint Angel pour la production d'énergies à partir de sources renouvelables ;

Considérant les précédents échanges internes au conseil municipal et les réflexions conduites depuis 18 mois sur 2021/2022 ayant permis de mûrir ce projet en son sein ;

Considérant les nombreux atouts des éoliennes : production d'énergie propre et sans danger pour l'environnement, moyen de production électrique économiquement et énergétiquement efficace, retombées financières pour les collectivités et leurs administrés, diversification énergétique, ...

Considérant que la commune de Saint Angel est située dans une des zones favorables identifiée lors du travail régional de la DREAL ;

Considérant les atouts du site et du projet (potentiel éolien suffisant, proximité des réseaux routiers, impacts sur l'environnement limités, zone potentielle distante aux habitations supérieure à 500m, respect des contraintes et servitudes publiques, ...) ;

Au regard de la facture énergétique pesant sur les budgets de chaque foyer, du contexte actuel de l'énergie et de l'urgence climatique ;

Considérant que pour assurer la continuité du projet et notamment conduire les études préalables à la demande d'autorisation environnementale, les conseillers municipaux de Saint Angel, ont été convoqués ;

Après discussion, les membres du conseil municipal souhaitent poursuivre cette réflexion pour mieux participer à cette actualité :

- Par la conduite d'études locales « terrain » sur la faisabilité d'un tel projet,
- Par la réflexion à mener pour utiliser cette ressource financière potentielle à :
 - Aider chaque foyer de Saint Angel sur sa facture énergie,
 - Alimenter un programme de développement économique (au service des habitants pour une amélioration du cadre de vie) ;

Aussi, les membres du conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention :

- ✓ Donnent un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur un projet éolien sur la commune de Saint Angel,
- ✓ Donnent un avis favorable au lancement des études de faisabilité du projet éolien (études naturalistes, acoustiques, paysages...),
- ✓ Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires au lancement de ces études : les promesses et actes de bail, de constitution de servitudes et conventions d'occupation et d'utilisation du domaine communal
- ✓ S'engagent à constituer un comité de pilotage du projet éolien :

Le comité de pilotage aura pour but, durant cette période d'études, de poursuivre la réflexion sur l'éolien et ses différentes étapes clés et de participer aux réunions d'échanges.

● **DEL20220505_024 visée par la Sous-préfecture le 16/05/2022**

Voyage scolaire école de SAINT-ANGEL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mail reçu le 11 avril 2022 du Directeur de l'école, M. CHARNY, et concernant un voyage scolaire avec une nuitée au Vert Plateau à Bellenaves les 4 et 5 juillet 2022 pour l'ensemble de l'école.

M. CHARNY demande s'il est possible que le personnel communal affecté habituellement à l'école puisse les accompagner lors de ce voyage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le personnel communal, Mme Béatrice LAFAYE et Mme Aurore CALVO-SANCHEZ épouse ARAUJO à participer au voyage scolaire les 4 et 5 juillet 2022.

Plus rien à délibérer, la séance est levée à 20h30.